

DEPARTEMENT
ISERE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE**

N° D'ORDRE
30/2024

DELIBERATION
du Conseil d'Administration du 16 Octobre 2024

Objet :

**Projet de l'aide aux
devoirs et vote du
règlement intérieur**

Présents :

Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Nathaly TAVERNIER, TURKI Hajera, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Alexandre MIGLIORE (suppléant) Membre Qualifié, Cécile COIGNE, Christian FERRANTE Membres Nommés.

Absents: Michel VENDRA Président du CCAS, Mylène GOURGAND Conseillère Municipale, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés, Françoise DAVID, Membre Nommé.

Date convocation : **10/10/2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de pouvoirs :

Nombre de votants : 8

VU les articles L 123-4 à L 123.-9 du Code des collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n° 17/2023 stipulant la Composition du Conseil d'Administration ;

VU la délibération n° 18/2023 désignant les membres du Conseil d'Administration ;

LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration

CONSIDERANT QUE les apprentissages fondamentaux : acquisition de la lecture, du calcul, de l'écriture, de l'orthographe constituent les objectifs prioritaires des premières années de la scolarité d'un enfant, et que certains enfants sont confrontés à des difficultés scolaires dont les causes sont multiples.

Le projet de l'aide aux devoirs s'adresse aux élèves sassenageois, pour les sections allant du CP au CM2. Cette initiative, mise en place par le CCAS, vise à soutenir les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs études, à leur fournir des explications supplémentaires, à les aider à mieux comprendre leurs leçons ; Elle favorise l'épanouissement des enfants à travers la réussite de leur scolarité et à apporter un soutien aux familles.

L'aide aux devoirs se déroulera une fois par semaine, le mercredi matin de 10h à 12h dans la bibliothèque ou une salle de classe de l'école des pies. Cet atelier pourra se dérouler dans une autre école, en 2025, selon les inscriptions recensées. L'encadrement des enfants sera assuré par des bénévoles qualifiés.

Les inscriptions se feront, sur le formulaire établi à cet effet, auprès du CCAS, pour les périodes : Novembre/Décembre 2024, Janvier à Mars 2025 et Avril à Juin 2025.

La présence des enfants est obligatoire durant toute la période.

Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau service sont les suivantes :

- Campagne d'information effectuée par le service scolaire dans les écoles élémentaires début Octobre
- Inscriptions des enfants avec motivation de la demande jusqu'au 21 Octobre
- Tenue d'une « commission » en présence des bénévoles pour sélectionner les candidatures
- Démarrage de l'action le mercredi 6 Novembre à l'école des Pies.
- Evaluation de l'action au 1^{er} trimestre 2025

Le fonctionnement de l'aide aux devoirs a été défini dans un règlement intérieur (annexe 30). Il précise les modalités d'inscription, de fonctionnement et la tarification. Les familles bénéficiant de cette prestation seront tenues de le signer.

LE RAPPORTEUR PROPOSE au conseil d'administration :

- **D'ADOPTER** le projet de l'aide aux devoirs tel que présenté ci-avant avec son règlement intérieur qui est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ADOpte** la délibération n° 30/2024 relative au projet de l'aide aux devoirs et de son règlement intérieur qui est annexé à la présente délibération

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
A Sassenage, le 17 Octobre 2024

La Vice-Présidente du CCAS,

Nathalie LEVRAT

Délibération n° 30/2024
du 16 Octobre 2024

